

Tableau de bord n°2

mars 2010 - février 2011



Schéma d'Aménagement
et de Gestion des Eaux

de la *Scarpe aval*

Le SAGE Scarpe aval a été approuvé par arrêté préfectoral le 12 mars 2009. Aujourd'hui, l'ensemble des acteurs, à travers leurs compétences et sur leur territoire d'action, participe à la mise en œuvre de ses orientations en matière de gestion intégrée de la ressource en eau.

Le tableau de bord est constitué d'un ensemble d'indicateurs renseignés périodiquement pour assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du SAGE. Cet outil est également un outil de communication et d'aide à la décision pour la CLE et l'ensemble des acteurs de la mise en œuvre du projet.

Le SAGE Scarpe aval a défini ce suivi dans la fiche action 5-A1 "Tableau de bord de suivi évaluation du SAGE Scarpe aval".

Deux types d'indicateurs ont été définis :

- **les indicateurs de réalisation** décrivent les actions mises en œuvre en vue de la réalisation de l'objectif,
- **les indicateurs de résultats** permettent d'évaluer l'impact des actions mises en œuvre et donc l'atteinte de l'objectif.

Ils permettent d'évaluer :

- la prise en compte du SAGE approuvé dans les décisions administratives et les documents d'urbanisme (objectif 1) ;
- la participation à la réalisation des objectifs fixés par la Directive Cadre sur l'Eau (objectifs 2 et 3) ;
- la mise en œuvre du SAGE par rapport aux enjeux de préservation des milieux humides et de lutte contre les inondations (objectifs 4 et 5) ;
- la mise à disposition et la diffusion des informations relatives aux enjeux liés à l'eau sur le territoire (objectif 6).

Une cohérence a été recherchée entre les indicateurs du SAGE et ceux du SDAGE Artois-Picardie approuvé le 20 novembre 2009. Ce logo identifie les indicateurs communs au SDAGE Artois Picardie et au SAGE Scarpe aval.



3

Objectif I - *Prise en compte du SAGE Scarpe aval dans les documents d'urbanisme*

Rappel

L'approbation préfectorale du SAGE lui confère une existence juridique. L'article L212-5-2 du Code de l'Environnement impose que les décisions prises dans le domaine de l'eau soient compatibles ou rendues compatibles avec le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) du SAGE approuvé. La loi du 21 avril 2004 portant transcription de la directive 2000/60/CE renforce le lien entre les problématiques d'eau et d'urbanisme en imposant la compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE approuvé.

Stratégie du SAGE

La CLE souhaite développer la culture de l'amont auprès des maîtres d'ouvrage. Afin d'élaborer des projets (documents d'urbanisme ou aménagements ayant un impact sur l'eau) compatibles avec les orientations du SAGE, il s'avère nécessaire de prendre en compte le plus tôt possible dans le projet les enjeux liés à l'eau identifiés dans le SAGE.

n°	Indicateurs de réalisation	Sources	Fréquence	Indicateur SDAGE
I	Nombre de collectivités accompagnées dans leurs procédures de mise en compatibilité de leurs documents d'urbanisme avec le SAGE	Structure animatrice de la CLE	Annuelle	



Objectif I

Indicateur I

Nombre de collectivités accompagnées dans leur procédure de mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE

Contexte

Le SAGE dans sa mesure 5B-M9 prévoit d'accompagner les collectivités dans leur procédure de mise en compatibilité de leurs documents d'urbanisme avec les objectifs du SAGE. Cette volonté est réaffirmée par les règles de fonctionnement de la Commission Locale de l'Eau (CLE).

Définition de l'indicateur

Evaluer les niveaux d'association de la CLE aux procédures de révision/élaboration des documents d'urbanisme.

Fréquence

Tous les ans

Source

Structure animatrice de la CLE, 2011

Analyse

La CLE est associée à différents niveaux aux démarches d'élaboration/révision de documents d'urbanisme :

- en amont, par la fourniture de données aux bureaux d'étude, aux services de l'Etat ou aux communes ;
- pendant, en participant aux différentes réunions ;
- après, lors de la phase de consultation. Cette consultation n'est pas obligatoire réglementairement.

Par ailleurs, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Nord a élaboré un guide méthodologique de mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE Scarpe aval.

Niveaux d'association de la CLE

Communes	Fourniture des données	Participation aux réunions	Consultation de la CLE
Aniche	X	X	
Beuvry la Forêt	X	X	
Château l'Abbaye	X	X	
Dechy	X		
Hasnon	X	X	
Landas	X		
Pecquencourt	X	X	
Roost Warendin	X	X	
Roucourt	X	X	
Somain	X	X	
Tilloy-lez-Marchiennes	X		
Vred	X		
Warlaing	X	X	

Liens vers le document SAGE

Objectif 2 - *Tendre vers le bon état quantitatif pour les masses d'eau souterraines*

Objectifs DCE

- En 2015, atteindre le bon état quantitatif pour la masse d'eau souterraine de la craie des vallées de la Scarpe et de la Sensée.
- En 2015, atteindre le bon état quantitatif pour la masse d'eau souterraine des sables du Landénien d'Orchies.

Rappel

L'état quantitatif d'une eau souterraine est considéré comme bon lorsque les prélèvements ne dépassent pas la capacité de renouvellement de la ressource disponible, compte tenu de la nécessaire alimentation en eau des écosystèmes aquatiques de surface et des zones humides directement dépendantes (Source : SDAGE Bassin Artois Picardie).

Stratégie du SAGE

Le SAGE souhaite permettre d'assurer de façon durable la satisfaction des besoins en eau des différents usagers. Autrement dit s'assurer que les prélèvements moyens en eau soient inférieurs ou égaux à la recharge de la ressource. Pour cela, la CLE souhaite agir notamment en amont au niveau des prélèvements d'eau souterraine mais également au niveau de la distribution d'eau potable en limitant les pertes liées aux réseaux.

n°	Indicateurs de résultats	Sources	Fréquence	Indicateur SDAGE
2a	Volumes prélevés sur le territoire par usage	Agence de l'Eau Artois-Picardie	Tous les ans	
2b	Suivi piézométrique de la nappe de la craie	BRGM	Chroniques piézométriques sur les années disponibles	

n°	Indicateurs de réalisation	Sources	Fréquence	Indicateur SDAGE
2c	Évolution des rendements des réseaux de distribution d'eau potable	Structures compétentes en eau potable	Tous les ans	
2d	Nombre d'autorisation de captage évaluée	Services de Police de l'Eau	Tous les ans	

Objectif 2

Indicateur 2.a

Volumes prélevés
sur le territoire par usage

Contexte

La principale ressource en eau du territoire est constituée par la nappe de la craie. Dans les années 70, près de 35 millions de m³ étaient prélevés chaque année. Ces volumes diminuent progressivement.

Définition de l'indicateur

Evaluer l'évolution des volumes prélevés par usage.

Fréquence

Tous les ans

Source

Agence de l'Eau Artois-Picardie, 2008

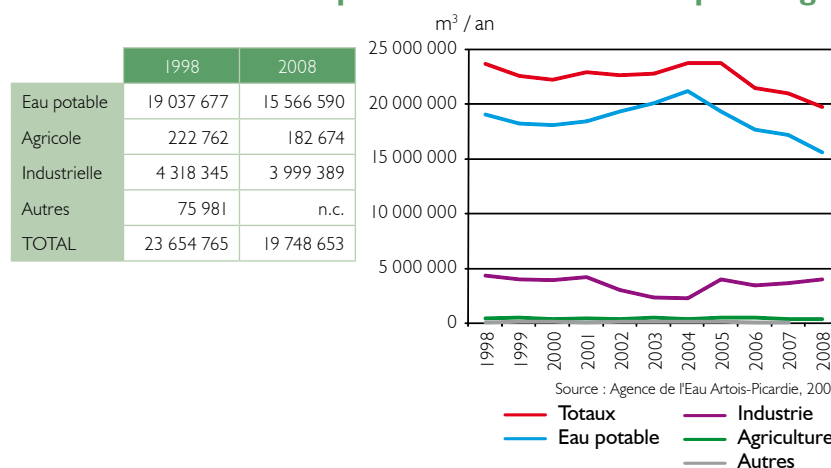
Analyse

Les chiffres disponibles ne prennent en compte que les prélèvements soumis à autorisation ou déclaration, ce qui n'est pas toujours le cas pour les prélèvements agricoles et à usage de loisir. En 2008, 20 millions de m³ ont été prélevés dans la nappe de la craie sur le territoire du SAGE.

Les prélèvements domestiques représentent 79% des prélèvements totaux ; ils ont baissé de 9% par rapport aux volumes prélevés en 2007.

Les prélèvements industriels ont augmenté par rapport à 2007 et représentent aujourd'hui 20% des prélèvements totaux.

Evolution des volumes prélevés sur le territoire par usage



Objectif 2

Indicateur 2.b

Suivi piézométrique
de la nappe de la craie

Contexte

La capacité de la nappe de la craie est variable mais répond en général à la demande en eau des différents usages.

Définition de l'indicateur

Evaluer les variations de la nappe de la craie à partir des données de 2 piézomètres qui se trouvent dans la masse d'eau "Craie des vallées de la Scarpe et de la Sensée".

Fréquence

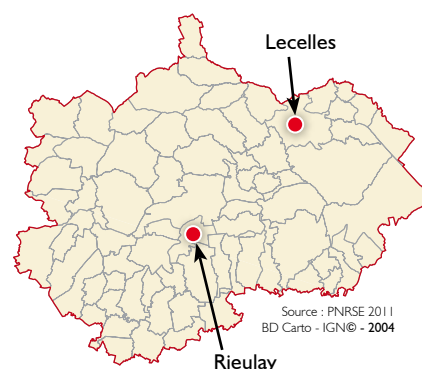
Tous les ans

Source

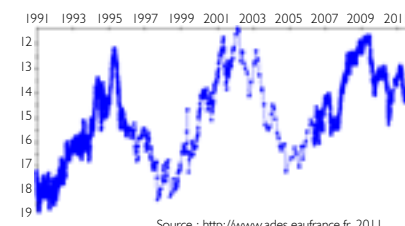
<http://www.adeseaufrance.fr>, 2011

Analyse

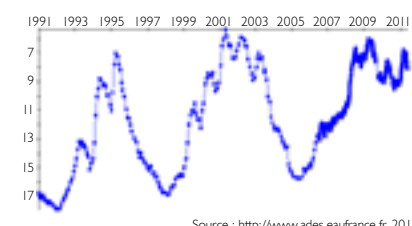
Sur les 20 dernières années, on observe une tendance à la hausse du niveau général de la nappe de la craie. Des déficits importants ont pu être observés ponctuellement dans les années 1991, 1998, 2005-2006. Du fait des récentes années sèches, 2010 est une année moyenne.



Profondeur relative (m) / repère du piézomètre de code national 00216X0073SPZ3 - **LECELLES**



Profondeur relative (m) / repère du piézomètre de code national 00281X0002SF1 - **RIEULAY**



[Lien vers le document SAGE](#)

Objectif 2

Indicateur 2.c

Evolution des rendements
des réseaux eau potable

Contexte

Plusieurs structures sont compétentes en eau potable sur le territoire. L'équilibre entre la recharge de l'aquifère et les besoins en eau est précaire. Il est donc nécessaire de mettre en œuvre des actions permettant de réduire les fuites d'eau notamment au niveau des réseaux de distribution d'eau potable.

Définition de l'indicateur

Evaluer l'impact des actions mises en œuvre par les distributeurs d'eau pour limiter les fuites au niveau des réseaux de distribution d'eau potable.

Fréquence

Tous les ans

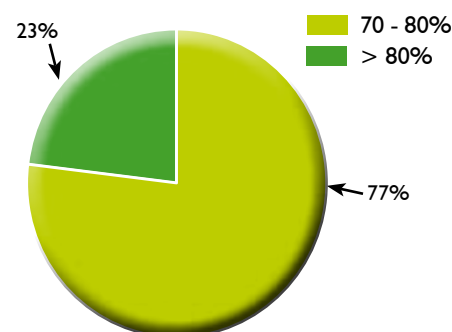
Sources

Structures compétentes en eau potable (2009)

Analyse

La mesure IA-M7 du SAGE préconise de "tendre vers un objectif minimum de rendement de 80% des rendements de distribution de l'eau potable".

Seul 1/4 de la population est desservie par un réseau d'eau potable dont le rendement est supérieur à 80% en 2009, contre 59% en 2008. Cependant, toutes les unités de distribution ont à présent un rendement supérieur à 70%.

Répartition de la population
en fonction du rendement
des réseaux

Rendement des réseaux eau potable par unité de distribution

Périmètre administratif du SAGE

Rendement
des réseaux eau potable (2009)

70 - 80%
 > 80%

Organisation de la distribution d'eau potable

1. Syndicat intercommunal d'Aniche Auberchicourt
2. Monchecourt
3. Syndicat intercommunal Masny, Montigny, Ecaillon
4. Saint-Amand les Eaux
5. Syndicat Intercommunal pour l'alimentation en eau de la région de Valenciennes
6. Somain

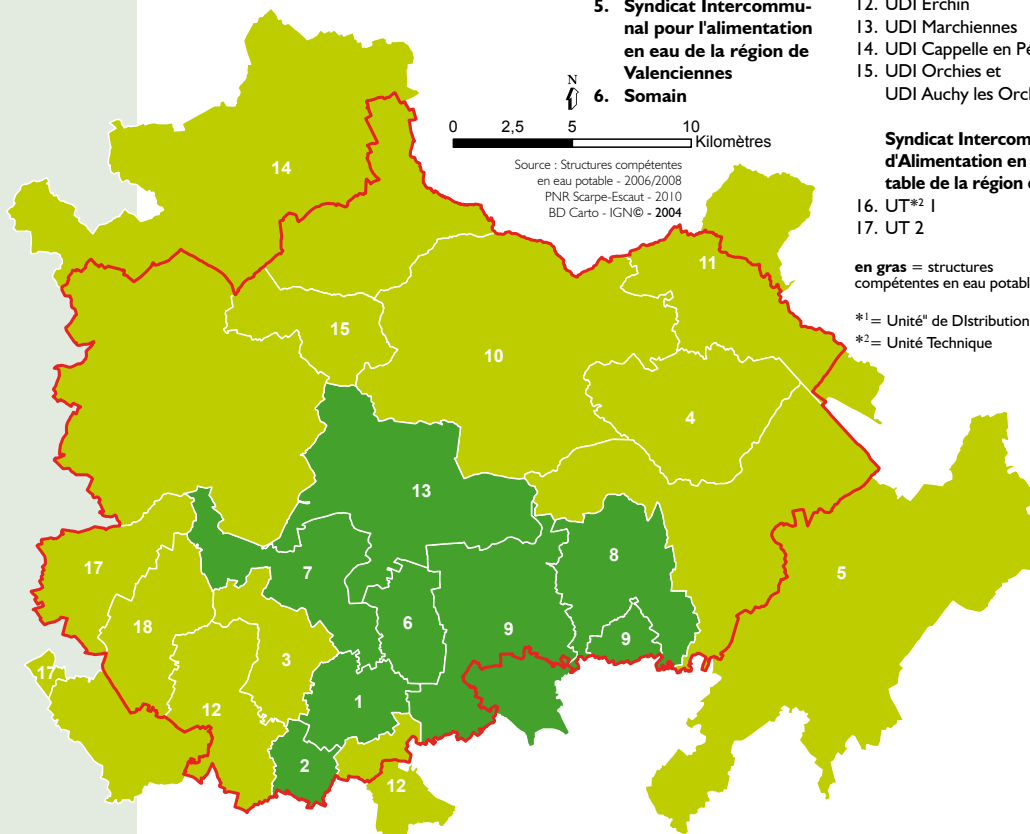
- Noréade**
7. UDI*1 Pecquencourt
 8. UDI Wallers
 9. UDI Erre
 10. UDI Millonfosse
 11. UDI Maulde
 12. UDI Erchin
 13. UDI Marchiennes
 14. UDI Cappelle en Pévèle
 15. UDI Orchies et UDI Auchy les Orchies

Syndicat Intercommunal
d'Alimentation en eau po-
table de la région de DOuai

16. UT*2 I
17. UT 2

en gras = structures compétentes en eau potable

*1 = Unité^e de Distribution
*2 = Unité Technique



[Liens vers le document SAGE](#)

Objectif 3 - *Tendre vers le bon état qualitatif pour les masses d'eau souterraines et superficielles*

Objectifs DCE

Objectifs Directive Cadre européenne sur l'Eau :

- en 2027, atteindre le bon état écologique pour la masse d'eau superficielle "Scarpe canalisée aval",
- en 2015, atteindre le bon état écologique pour la masse d'eau Plan d'eau "Mare à Goriaux",
- en 2027, atteindre le bon état qualitatif pour la masse d'eau souterraine "Craie des vallées de la Scarpe et de la Sensée",
- en 2015, atteindre le bon état qualitatif pour la masse d'eau souterraine "Sables du Landénien d'Orchies".

Stratégie du SAGE

Afin d'inverser la tendance à la dégradation des masses d'eau et atteindre les objectifs de bon état écologique des masses d'eau superficielles et bon état qualitatif pour les masses d'eau souterraines, il s'agit de protéger la ressource en eau souterraine (obj.3.1.) et lutter contre toutes les sources de pollution, quelle qu'en soit l'origine : domestique (obj.3.2.), agricole (obj.3.3.) et industrielle (obj.3.4.). L'atteinte du bon état écologique des masses d'eau superficielles (obj.3.5.) passe également par des mesures en faveur de la préservation et/ou la restauration des fonctionnalités naturelles du réseau hydrographique.

n°	Indicateurs de résultats	Sources	Fréquence	Ind. SDAGE
3a	Etat chimique des masses d'eau souterraine	Agence de l'Eau Artois-Picardie	Tous les ans	
3b	Etat physico chimique des masses d'eau de surface	Agence de l'Eau Artois-Picardie	Tous les ans	
3c	Etat biologique des masses d'eau de surface	Agence de l'Eau Artois-Picardie	Tous les ans	
3d	Etat écologique des masses d'eau de surface	Agence de l'Eau Artois-Picardie	Tous les ans	
3e	Etat chimique des masses d'eau de surface	Agence de l'Eau Artois-Picardie	Tous les 3 ans	
3f	Etat chimique et potentiel écologique de la Mare à Goriaux	Agence de l'Eau Artois-Picardie	Tous les ans	

Liens vers le document SAGE

Thème 1 Sauvegarde de la ressource en eau

Thème 2 Lutte contre les pollutions

Thème 3 Préservation et valorisation des milieux humides et aquatiques

Les indicateurs de réalisation sont détaillés en fonction des sous-objectifs.**Objectif 3.1. Protéger la qualité de la ressource en eau souterraine**

Il s'agit d'inverser la tendance à la dégradation de la qualité des eaux souterraines. Cela se traduit par la nécessité de protéger la ressource en eau actuelle et future, entre autre, par la mise en place des mesures de protection efficaces des aquifères vis à vis des pollutions ponctuelles et diffuses.

n°	Indicateurs de réalisation	Sources	Fréquence	Ind. SDAGE
3.1.a	Pourcentage d'actions issues du DTMP mises en oeuvre	Noréade	Tous les ans	
3.1.b	Etat d'avancement de la mise en place des prescriptions des arrêtés de DUP pour les captages en eau potable	DDASS	Tous les ans	

Objectif 3.2. Maîtriser les pollutions d'origine domestique

Avec 457 hab/km², le territoire du SAGE présente l'une des plus fortes densités de France. Les pollutions domestiques sont celles qui impactent le plus la qualité des eaux superficielles mais également souterraines. Le SAGE a identifié trois leviers d'action : l'amélioration de l'assainissement collectif et non collectif ; l'amélioration de la gestion des déchets notamment des dépôts sauvages, et la maîtrise de l'utilisation des produits phytosanitaires non agricoles.

n°	Indicateurs de réalisation	Sources	Fréquence	Ind. SDAGE
3.2.a	Etat d'avancement des zonages d'assainissement	Agence de l'eau, gestionnaires d'assainissement	Tous les ans	
3.2.b	Etat du système d'assainissement collectif	Agence de l'eau, gestionnaires d'assainissement	Tous les ans	
3.2.c	Etat de l'assainissement non collectif	Agence de l'eau, gestionnaires d'assainissement	Tous les ans	
3.2.d	Evolution des dépôts sauvages identifiés	PNRSE, CCCO	Tous les ans	
3.2.e	Collectivités et gestionnaires de voirie engagés dans une démarche de maîtrise de l'utilisation des pesticides.	Communes, EPCI, gestionnaires de voirie	Tous les ans	

Objectif 3.3. Maîtriser les pollutions d'origine agricole

Le territoire du SAGE est caractérisé par une agriculture de type polyculture-élevage et de maraîchage dans le Douaisis. L'ensemble du territoire est repris dans les zones vulnérables au titre de la Directive Nitrates. Il s'agit donc de limiter les pollutions ponctuelles mais également diffuses (phytosanitaires, fertilisants) liées à l'activité agricole.

n°	Indicateurs de réalisation	Sources	Fréquence	Ind. SDAGE
3.3.a	Mise aux normes des bâtiments d'élevage	Chambre agriculture	Tous les ans	
3.3.b	Démarches agricoles engagées en faveur de l'environnement	PNRSE	Tous les ans	

Objectif 3.4. Maîtriser les pollutions d'origine industrielle

Historiquement, le territoire était caractérisé par une activité industrielle importante. Aujourd'hui, cette activité s'est reconvertie et est organisée principalement autour du transport, de l'agro-alimentaire, de la chimie et parachimie, de l'automobile, du traitement de surface...

n°	Indicateurs de réalisation	Sources	Fréquence	Ind. SDAGE
3.4.a	Modalités de traitement des rejets industriels	DREAL	Tous les ans	

Objectif 3.5. Améliorer la qualité écologique des masses d'eau superficielles

Afin d'améliorer la qualité écologique des cours d'eau du bassin versant, il est important de favoriser la reproduction naturelle des espèces piscicoles et leur libre circulation, d'éviter la prolifération des espèces invasives et de préserver les fonctions naturelles du réseau hydrographique.

n°	Indicateurs de réalisation	Sources	Fréquence	Ind. SDAGE
3.5.a	Espèces invasives recensées et localisation	CBNBL, GDON, APANGA, CCCO, Noréade, PNRSE.	Tous les ans	
3.5.b	Linéaire de cours d'eau couvert par une DIG	Structures à compétence hydraulique	Tous les ans	
3.5.c	Linéaire de cours d'eau couvert par un programme pluriannuel d'entretien et/ou faisant l'objet d'un plan de gestion	Structures à compétence hydraulique	Tous les ans	
3.5.d	Actions mises en oeuvre en lien avec le PDGP	PNRSE	Tous les ans	

Indicateur 3.a

Etat chimique des masses d'eau souterraines

- la "Craie des Vallées de la Scarpe et de la Sensée" (FR1006) utilisée pour l'alimentation en eau potable. Cette masse d'eau s'étend au-delà du périmètre du SAGE.
- les "Sables du Landénien d'Orches" (FR 1018) utilisée pour l'irrigation.

La masse d'eau FRI006 est en mauvais état au sens de la DCE. Deux points d'analyse caractéristiques de la masse d'eau se situent sur le territoire du SAGE. On observe des dépassements en nickel à Somain dus au fond géochimique et en sulfates à Pecquencourt.

Des dépassements en nitrates sont observés sur la même masse d'eau à Quiéry la Motte et Saint Laurent Blangy dans le Pas-de-Calais. Il n'y a pas d'évolution notable par rapport à la période précédente.

Evaluer la qualité chimique des masses d'eau souterraines.

Tous les ans

Agence de l'Eau Artois-Picardie,
2011



Lien vers le document SAGE

Objectif 3

Indicateur 3.b

Etat physico-chimique des cours d'eau

Contexte

7 stations de mesure de la qualité des eaux superficielles du réseau de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie sont situées sur le territoire du SAGE. L'état physico chimique est évalué à partir des paramètres : bilan en oxygène, nutriments (phosphore, azote), température et acidification.

Définition de l'indicateur

Evaluer la qualité physico chimique des cours d'eau.

Fréquence

Tous les ans

Source

Agence de l'Eau Artois-Picardie, 2009

Analyse

La qualité des cours d'eau reste globale-ment mauvaise : les quantités en azote, phosphore et en matières organiques sur la Scarpe aval sont importantes et favori-

sent la prolifération végétale au niveau de la Scarpe. Il n'y a pas d'évolution notable par rapport à la période précédente.

Stations de mesures situées sur le territoire du SAGE

- Très bon
- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais
- Absence de données
- Station représentative de la masse d'eau

n° Station Qualité eau surface	Nom Station Qualité	Réseau de mesure
38100	La Scarpe canalisée à Douai (59)	RHAP ¹
39000	La Scarpe canalisée à Râches (59)	RHAP
40000	La Scarpe canalisée à Marchiennes (59)	RHAP
41000	La Scarpe canalisée à Nivelles (59)	RCS ² / RCO ³
47000	La Grande Traitoire à Saint-Amand (59)	RHAP
48800	Le Courant de l'Hôpital à Millonfosse (59)	RHAP
49000	Le Décours à Thun-Saint-Amand (59)	RHAP

1 = Réseau Historique Artois-Picardie
2 = Réseau de Contrôle de Surveillance
3 = Réseau de Contrôles Opérationnels



[Lien vers le document SAGE](#)

Objectif 3

Indicateur 3.c

Etat biologique
des masses d'eau de surface

Contexte

Les principaux éléments de qualité biologiques qui permettent d'évaluer l'état écologique des cours d'eau sont :

- l'IBD pour les diatomées,
- l'IBGN pour les macro-invertébrés,
- l'IPR pour les poissons.

Sur le territoire du SAGE, seul l'Indice Biologique Diatomées (IBD) est analysé pour caractériser l'état biologique.

Définition de l'indicateur

Evaluer l'état biologique de la Scarpe canalisée.

Fréquence

Tous les ans

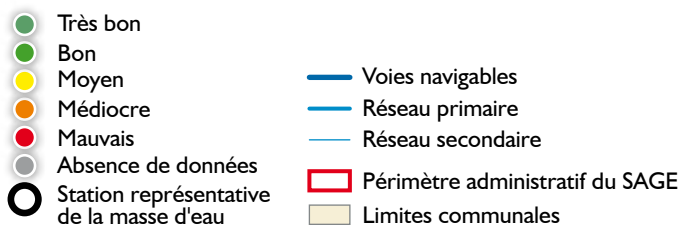
Source

Agence de l'Eau Artois-Picardie, 2009

Analyse

L'IBD repose sur l'examen d'un groupe d'algues microscopiques, les diatomées. Ces végétaux sont sensibles aux variations de la qualité de l'eau et particulièrement à la matière organique, aux éléments nutritifs (azote, phosphore), à la minéralisation et au pH.

La station représentative de la masse d'eau située sur la Scarpe canalisée à Nivelles présente un état moyen vis-à-vis de la biologie. Il n'y a pas d'évolution notable par rapport à la période précédente.



[Lien vers le document SAGE](#)



Objectif 3

Indicateur 3.d

Etat écologique des masses d'eau de surface

Contexte

Le bon état écologique correspond au respect de seuils pour des paramètres biologiques et des paramètres physico-chimiques sous-tendant la biologie.

Définition de l'indicateur

Evaluer l'état écologique de la Scarpe canalisée.

Fréquence

Tous les ans

Source

Agence de l'Eau Artois-Picardie, 2010

Analyse

La Scarpe canalisée, masse d'eau AR49, est passée de l'état médiocre à l'état mauvais, selon les critères de la DCE. L'objectif pour cette masse d'eau est d'atteindre le bon état en 2027.

- Très bon
- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais
- Station de mesures
- Station représentative de la masse d'eau
- Voies navigables
- Réseau primaire
- Réseau secondaire
- Périmètre administratif du SAGE
- Limites communales



[Lien vers le document SAGE](#)

Indicateur 3.e

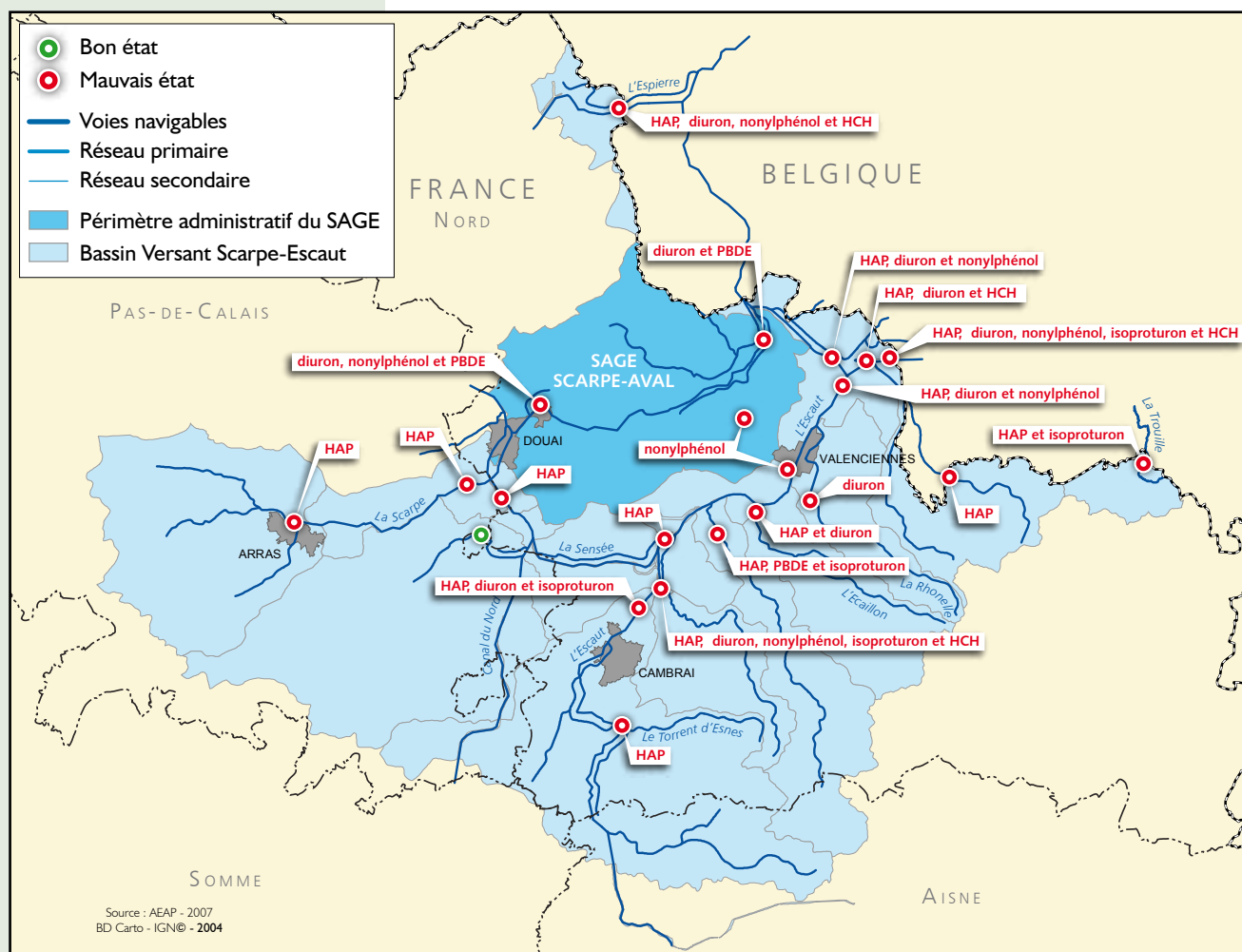
Etat chimique des masses d'eau de surface

Agence de l'Eau Artois-Picardie, 2007

Les 2 points d'analyse sont en mauvais état et présentent des dépassements de normes de qualité environnementale en diuron (desherbant utilisé par les collectivités pour traitement des voiries), nonylphénol (utilisé comme principal constituant de retardateur de flamme pour polyuréthane, produits de nettoyage) et PBDE (activité industrielle).

■ Bon état
■ Mauvais état

État	Pourcentage
Bon état	5%
Mauvais état	95%



Lien vers le document SAGE

Objectif 3

Indicateur 3.f

Etat chimique et potentiel écologique de la Mare à Goriaux



Contexte

La Mare à Goriaux est un étang intra forestier de 78 ha. Comme les 4 autres masses d'eau "Plans d'eau" du Bassin Artois-Picardie, elle bénéficie d'un suivi afin d'évaluer son état chimique et son potentiel écologique.

Définition de l'indicateur

Evaluer l'état chimique et le potentiel écologique de la Mare à Goriaux.

Fréquence

Tous les ans

Source

Agence de l'Eau Artois-Picardie, 2010

Analyse

En 2010, la Mare à Goriaux est classée en très bon état chimique. L'état écologique s'est amélioré par rapport à l'année 2009. Les bons résultats enregistrés au cours des 4 années de suivi permettent de proposer un classement en bon potentiel écologique, même si les concentrations en phosphore total restent un peu élevées contrairement à celles en orthophosphates.



 Périmètre de la réserve biologique domaniale de la Mare à Goriaux



[Lien vers le document SAGE](#)

Objectif 3.1 - *Protéger la qualité de la ressource en eau souterraine*

Il s'agit d'inverser la tendance à la dégradation de la qualité des eaux souterraines. Cela se traduit par la nécessité de protéger la ressource en eau actuelle et future, entre autre, par la mise en place des mesures de protection efficaces des aquifères vis à vis des pollutions ponctuelles et diffuses.

Objectif 3.1

Indicateur 3.1.a

Pourcentage d'actions issues du Diagnostic Territorial Multi-Pressions mises en oeuvre

Contexte

La nappe de la craie est la principale ressource en eau potable du territoire. Elle permet, à partir des prélèvements effectués sur le territoire du SAGE d'alimenter la population des communes du SAGE mais également celles de la métropole lilloise et de Valenciennes. Cette nappe est très vulnérable dans la partie Sud du territoire où elle n'est pas protégée. Pour limiter le risque de contamination de la ressource par les pollutions diffuses, la CLE a souhaité réaliser un Diagnostic Territorial Multi-Pressions (DTMP) sur 48 communes du SAGE qui représentent 356 km², soit plus de 50% du territoire du SAGE.

Définition de l'indicateur

Evaluer l'état d'avancement de l'Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau.

Fréquence

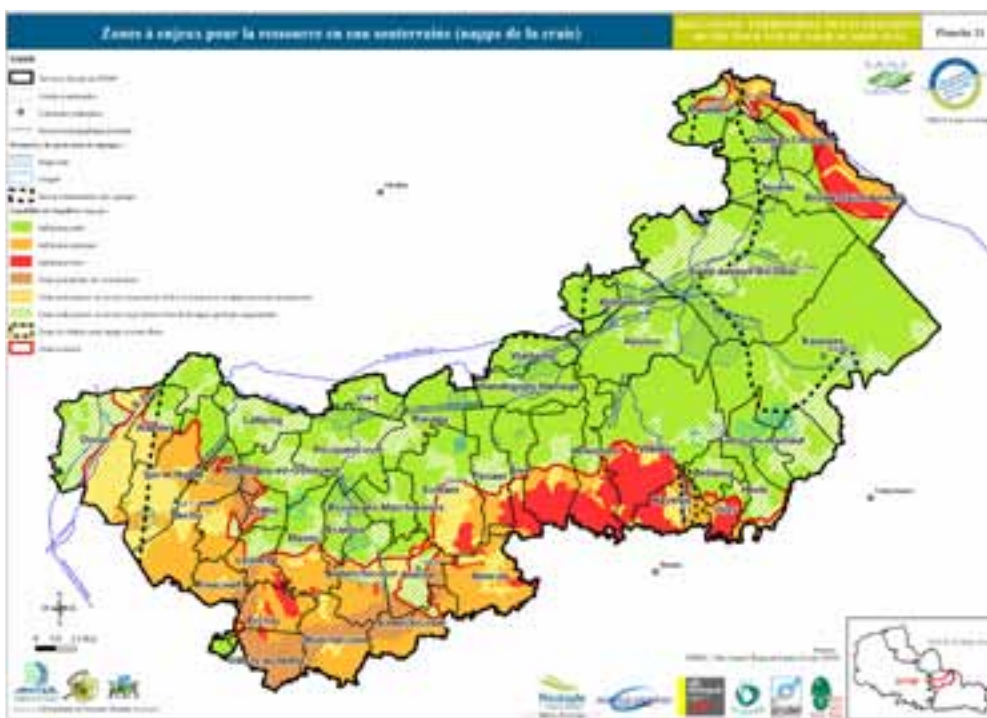
Tous les ans

Source

Noréade, 2011

Analyse

Cette étude, débutée en 2010, a permis de définir les zones les plus vulnérables pour la ressource en eau souterraine. Celles-ci représentent 33% du territoire d'étude, soit plus de 11 000 ha. Le recensement des sources de pollution a également été finalisé. Le croisement des deux informations permettra de définir un plan d'actions précis et hiérarchisé.



Source : PNRSE - 2004/2006 (d'après BRGM 1966/1967/1973)
CSENPC - 2006
BD Cartho - IGN® - 2004

[Lien vers le document SAGE](#)

Objectif 3.1

Indicateur 3.1.b

Etat d'avancement de la mise en place des prescriptions des arrêtés DUP pour les captages en eau potable

Contexte

Un peu plus de 17 millions de m³ ont été prélevés sur le territoire pour l'alimentation en eau potable. L'ensemble des forages du territoire est protégé des pollutions accidentelles grâce à la mise en place des périmètres de protection rapprochés et/ou éloignés. Il est maintenant indispensable de faire appliquer les mesures imposées par les déclarations d'utilité publique (DUP).

Définition de l'indicateur

Evaluer l'état d'avancement de la mise en œuvre des prescriptions des arrêtés de DUP.

Fréquence

Tous les ans

Source

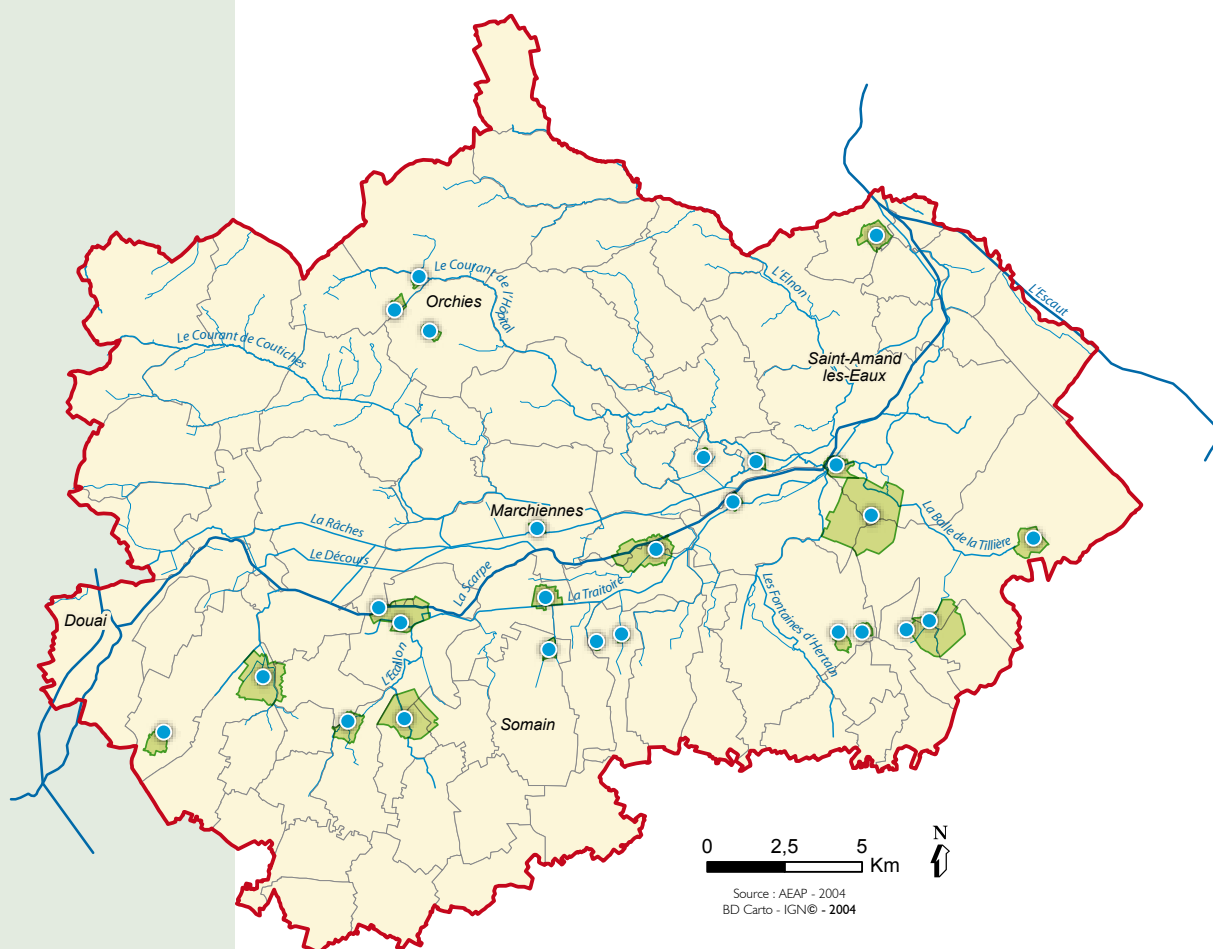
DDASS, 2010

Analyse

Cet indicateur n'est pas renseignable pour le moment. L'évaluation, par la DDASS, de la mise en œuvre des prescriptions des DUP est en cours.

Protection des captages d'eau potable

-  Captages en eau potable
-  Mettre en oeuvre les prescriptions des DUP de protection des captages
-  Voies navigables
-  Réseau primaire
-  Réseau secondaire
-  Périmètre administratif du SAGE
-  Limites communales



[Liens vers le document SAGE](#)

Objectif 3.2 - *Maîtriser les pollutions d'origine domestique*

Avec 457 hab/km², le territoire du SAGE présente l'une des plus fortes densités de France. Les pollutions domestiques sont celles qui impactent le plus la qualité des eaux superficielles mais également souterraines. Le SAGE a identifié trois leviers d'action : l'amélioration de l'assainissement collectif et non collectif ; l'amélioration de la gestion des déchets notamment des dépôts sauvages, et la maîtrise de l'utilisation des produits phytosanitaires non agricoles.

Objectif 3.2

Indicateur 3.2.a

Etat d'avancement des zonages d'assainissement

Contexte

Les études de zonage d'assainissement permettent de définir les secteurs d'habitat à raccorder sur le système de traitement des eaux usées et ceux qui seront en assainissement non collectif. Ces zonages devaient être réalisés pour le 31 décembre 2005.

Définition de l'indicateur

Evaluer l'état d'avancement de la réalisation des zonages d'assainissement eaux usées.

Fréquence

Tous les ans

Sources

Agence de l'Eau Artois-Picardie
Gestionnaires d'assainissement
2011

Analyse

Toutes les communes ont engagé la démarche. 72% des communes ont un zonage d'assainissement approuvé, ce qui représente 81% de la population du territoire. Seul le zonage de Flines-lez-Râches a été approuvé sur la période.

Un quart des communes ont un zonage réalisé mais celui-ci n'a pas été approuvé ; soit l'enquête publique n'a pas été réalisée (14 communes, soit 14% de la population), soit la délibération n'a pas été prise (5 communes, soit 3% de la population).

Avancement des zonages

- Approuvé
- En cours d'approbation
- En cours d'élaboration

- Périmètre administratif du SAGE
- Limites communales



Liens vers le document SAGE

Objectif 3.2

Indicateur 3.2.b

Etat du système d'assainissement collectif

Contexte

Les études diagnostics permettent de connaître l'état des réseaux et de prévoir les améliorations à y apporter. Ces études sont importantes pour la mise en place de l'autosurveillance des réseaux, obligation réglementaire pour les agglomérations de plus de 10 000 Equivalent Habitant (EH).

Analyse

63% des communes ont un diagnostic d'assainissement réalisé ou en cours, ce qui représente 81% de la population. 7 agglomérations d'assainissement ont mis en place l'autosurveillance des réseaux et 5 en cours de mise en place.

Définition de l'indicateur

Evaluer le fonctionnement des STEP et l'état d'avancement des études diagnostics.

Fréquence

Tous les ans

Sources

Agence de l'Eau Artois-Picardie
Gestionnaires d'assainissement
2011

Diagnostic d'assainissement

- Réalisé il y a plus de 10 ans
- Réalisé il y a moins de 10 ans
- En cours
- Pas réalisé
- Non communiqué

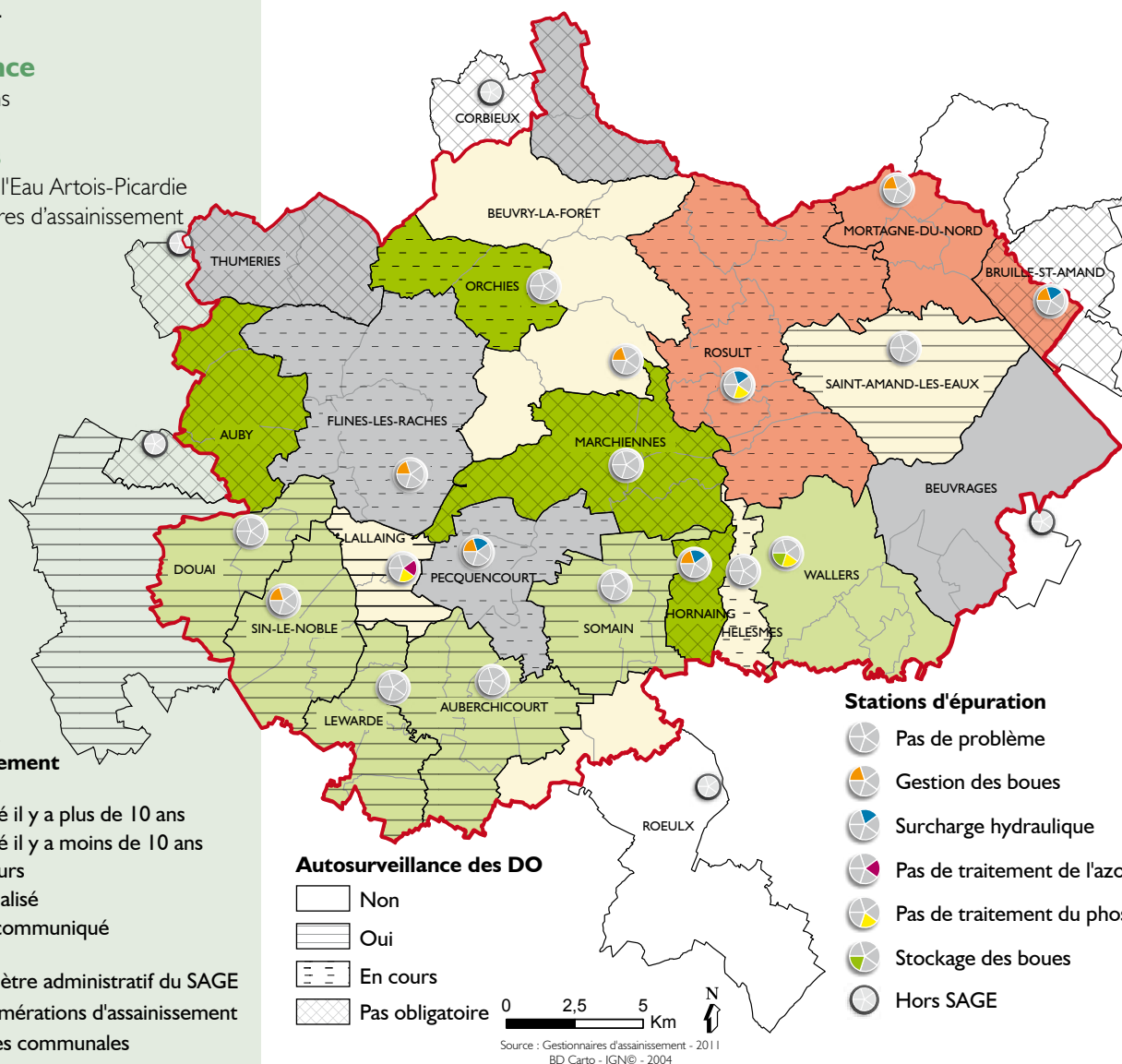
- Périmètre administratif du SAGE
- Agglomérations d'assainissement
- Limites communales

Autosurveillance des DO

- Non
- Oui
- En cours
- Pas obligatoire

Stations d'épuration

- Pas de problème
- Gestion des boues
- Surcharge hydraulique
- Pas de traitement de l'azote
- Pas de traitement du phosphore
- Stockage des boues
- Hors SAGE



[Liens vers le document SAGE](#)

Objectif 3.2

Indicateur 3.2.c

Etat de l'assainissement non collectif

Contexte

Au 31 décembre 2005, les Services Publics d'Assainissement Non Collectif (SPANC) devaient être mis en place. L'assainissement non collectif représente plus de 2 220 installations sur le territoire d'après l'état actuel des recensements. Plus de 10% des installations autonomes se trouvent dans la zone de vulnérabilité forte à très forte de la nappe de la craie.

Définition de l'indicateur

Evaluer la mise en place des SPANC

Fréquence

Tous les ans

Sources

Agence de l'Eau Artois-Picardie,
Gestionnaires
d'assainissement - 2011

Analyse

63% des installations d'assainissement autonome situées dans la zone de vulnérabilité de la nappe ont été contrôlées au moins une fois contre 14% pour le reste du territoire. C'est une évolution positive par rapport à la période précédente.

Seul le SIA Roeulx n'a pas encore mis en place le SPANC, ce qui représente 4 installations.

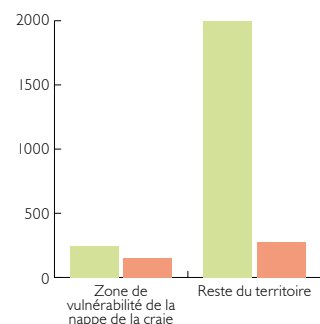
Le SIP a démarré les contrôles sur les installations autonomes existantes en 2011.

Etat d'avancement de la mise en place des SPANC

- Effectif
- Diagnostic initial en cours
- SPANC non constitué
- SPANC constitué

- Périmètre administratif du SAGE
- Limites communales

Nombre d'installations en ANC



- Nombre d'installations en ANC total
- Nombre d'installations existantes contrôlées au moins une fois

Structures compétentes en assainissement non collectif

- | | |
|----------------|---------------------|
| 1 SIP | 5 SIAD |
| 2 SIARB | 6 SIA Roeulx |
| 3 CCCO | 7 Noréade |
| 4 CAD | |

* = SIARB : Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Beauvais
SIP : Syndicat Intercommunal de la Pevèle



[Liens vers le document SAGE](#)

Objectif 3.2

Indicateur 3.2.d

Evolution des dépôts sauvages identifiés

Contexte

Les pollutions domestiques sont celles qui impactent le plus les milieux aquatiques superficiels et souterrains. Sur le territoire du Parc naturel régional Scarpe-Escaut, les écogardes assurent une veille notamment sur les dépôts sauvages dans le domaine public.

Ce dispositif n'existe pas sur les communes situées en dehors du PNR Scarpe-Escaut. La Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent réalise également une veille sur son territoire via son centre de formation qui entretient les fossés et les chemins de randonnée.

Analyse

110 points de dépôts ont été identifiés sur le territoire du SAGE compris dans le PNRSE.

31% des dépôts identifiés ont été résorbés durant l'année 2010.

5 dépôts sont à traiter en priorité. Il s'agit de dépôts de peintures, solvants situés dans le lit ou à proximité d'un cours d'eau ou fossé.

Dépôts sauvages identifiés sur le territoire

- ▲ Dépôts sauvages à traiter en priorité
- Dépôts sauvages résorbés
- Dépôts sauvages non résorbés
- Périmètre administratif du SAGE
- Limites communales



[Liens vers le document SAGE](#)

Objectif 3.2

Indicateur 3.2.e

Collectivités et gestionnaires de voirie engagés dans une démarche de maîtrise de l'utilisation des pesticides

Contexte

La concentration en pesticides est en constante augmentation dans les eaux superficielles mais également souterraines du bassin Artois Picardie. Les communes, gestionnaires de voirie sont des utilisateurs de ces produits pour l'entretien des espaces verts, des caniveaux, des bas-côtés des routes. Des outils ont été développés par différents acteurs du territoire pour limiter le recours à l'utilisation des pesticides.

Définition de l'indicateur

Evaluer les démarches menées pour maîtriser l'utilisation des pesticides non agricoles.

Fréquence

Tous les ans

Sources

Communes, EPCI,
Gestionnaires de voirie



Analyse

La **Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent** (CCCO) a lancé un concours « le jardin au naturel » s'adressant aussi bien aux jardiniers débutants dans les pratiques du jardinage au naturel qu'à ceux qui en ont déjà une pratique plus ou moins confirmée, entre avril et mai 2010. 5 labels sont attribués aux jardins, selon des critères écologiques croissants, allant du label « 1 papillon » et label « 4 papillons » pour les jardins les plus exemplaires.

La commune de **Waller** a signé la Charte d'entretien des espaces publics de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, niveau 4, en mars 2010. Elle a acquis une balayeuse mécanique visant à limiter l'usage des produits phytosanitaires dans l'entretien des caniveaux, des débroussailleurs et un désherbeur thermique. Elle recourt au paillage et aux plantes couvre-sol dans les massifs fleuris. Elle envisage l'achat d'une machine permettant de désherber dans les schistes et les gravillons. Afin d'informer de la démarche de la commune en faveur de la réduction des produits phytosanitaires, le PNR a organisé une réunion d'information des habitants de la commune, à laquelle ont participé une vingtaine de personnes.

La commune de **Rieulay** a signé la Charte d'entretien des espaces publics en mars 2010, niveau 4.

La **Communauté d'Agglomération du Douaisis** (CAD) a restitué en avril 2010 les résultats d'une étude autour de l'élaboration de plan de gestion différenciée : 16 communes ont répondu (46%) parmi lesquelles 7 sont prêtes à signer la Charte d'entretien des espaces publics et 3 s'interrogent.

Un programme d'actions a été défini :

- organisation d'une journée de sensibilisation des élus et encadrants ;
- élaboration de plans de gestion différenciée sur 5 sites pilotes représentatifs ;
- mise en œuvre de ces plans de gestion par les agents techniques communaux ;
- évaluation des besoins en formation des agents et formations ;
- élaboration et mise en œuvre d'un plan de sensibilisation de la population (panneaux, événementiels ...).

La **Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin** (CAHC) a mis en œuvre une charte avec 10 jardineries du bassin versant de l'Escrebieux et des territoires voisins, dont quelques-unes sur le territoire du SAGE.

Le **parc d'activités de Sars-et-Rosières** a été pilote dans le cadre du projet européen SMIGIN LIFE qui promeut la gestion collective de l'environnement. La volonté de poursuivre la démarche jusqu'aux espaces privés des entreprises s'est concrétisée par la création de l'association d'entreprises ECOPARC A23, en avril 2009. 5 commissions thématiques se sont mises en place, dont la commission « Entretien des espaces verts ». Ainsi, en 2010, quelques entreprises ont souhaité mutualiser les coûts d'entretien de leurs espaces verts et mettre en œuvre un plan de gestion différenciée dans leurs espaces privés. Le PNRSE et la CCIV accompagnent ces entreprises. En mars 2010, des plans de gestion différenciée ont été réalisés pour 6 entreprises : 3 se sont engagées dans la démarche. Des perspectives de travail sont également enclenchées, par exemple sur la valorisation de produits locaux.

Liens vers le document SAGE

Objectif 3.3 - *Maîtriser les pollutions d'origine agricole*

Le territoire du SAGE est caractérisé par une agriculture de type polyculture-élevage et de maraîchage dans le Douaisis. L'ensemble du territoire est repris dans les zones vulnérables au titre de la Directive Nitrates. Il s'agit donc de limiter les pollutions ponctuelles mais également diffuses (phytosanitaires, fertilisants) liées à l'activité agricole.

Objectif 3.3

Indicateur 3.3.a

Mise aux normes des bâtiments d'élevage

Contexte

L'activité agricole principale sur le territoire est la culture (pomme de terre, betterave,...), l'élevage étant un complément de revenus. Un travail considérable de diagnostic environnemental et de mise en conformité des bâtiments d'élevage a été réalisé dans le cadre du Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole (PMPOA). Mis en place en 1997, ce programme est un outil d'aides destiné aux éleveurs qui souhaitent mettre en conformité leur exploitation au regard de la gestion des effluents issus de leur élevage et qui s'engagent à adopter des pratiques culturales conformes aux exigences environnementales et agromomiques de la réglementation. Le dépôt des dossiers pour le 2nd volet (PMPOA2) a été clôturé le 31/12/07 avec une fin des travaux au 31/12/11.

Analyse

L'indicateur n'est plus renseigné par la Chambre d'Agriculture. Il est donc abandonné.

Définition de l'indicateur

Evaluer l'impact des programmes existants pour la mise aux normes des bâtiments d'élevage.

Fréquence

Tous les ans

Source

Chambre agriculture, 2007

Liens vers le document SAGE

Objectif 3.3

Indicateur 3.3.b

Démarches agricoles engagées en faveur de l'environnement

Contexte

La qualité des eaux est fortement dégradée sur l'ensemble du bassin versant de la Scarpe aval. L'activité agricole est une des sources de pollutions diffuses de la ressource eau par l'utilisation de pesticides, les usages de fertilisation,...

Différentes démarches peuvent être mises en œuvre pour limiter ces risques de pollution : les mesures agrienvironnementales, l'agriculture biologique,...

Analyse

Les derniers Contrats d'Agriculture Durable (CAD) sur le territoire du PNRSE sont arrivés à échéance le 30 avril 2010. Les CAD ont été remplacés par les Mesures AgriEnvironnementales territorialisées (MAEt). Le PNRSE est structure porteuse de MAEt. En dehors de l'entretien de haies et de la restauration de mares, **835 ha** de superficies agricoles sont engagés au titre de MAEt ; ces mesures incluent une limitation de la fertilisation.

Quatre exploitants sont par ailleurs certifiés en **agriculture biologique** sur les communes d'Auberchicourt, Douai, Lecelles et Rumegies.

Définition de l'indicateur

Evaluer le développement des démarches contractuelles de type mesures agrienvironnementales et les pratiques agricoles limitant les pollutions par fertilisation et utilisation de produits phytosanitaires.

Fréquence

Tous les ans

Source

PNRSE, 2011

Liens vers le document SAGE

Objectif 3.4 - *Maîtriser les pollutions d'origine industrielle*

Historiquement, le territoire était caractérisé par une activité industrielle importante. Aujourd'hui, cette activité s'est reconvertie et est organisée principalement autour du transport, de l'agro-alimentaire, de la chimie et parachimie, de l'automobile, du traitement de surface...

Objectif 3.4

Indicateur 3.4.a

Modalités de traitement des rejets industriels

Contexte

Parmi les installations en activité, près de 150 sont des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Ces entreprises sont celles qui présentent des risques en matière environnementale.

Définition de l'indicateur

Evaluer le taux de conformité des rejets aqueux pour les ICPE soumises à enregistrement ou autorisation.

Fréquence

Tous les ans

Source

DREAL

Analyse

La conformité des rejets des industries peut être définie par paramètre ou globalement. Il faut savoir que le rejet d'une industrie est dit conforme s'il ne dépasse pas deux fois le rejet autorisé plus de 10% du temps. Les ICPE soumises à enregistrement ou autorisation réalisent une auto-

surveillance de leur rejet.

Cet indicateur ne peut pas être rempli actuellement. La DREAL fournira les données à partir de 2012 suite à la mise en place de l'outil GIDAF.

Liens vers le document SAGE

Objectif 3.5 - Améliorer la qualité écologique des masses d'eau superficielles

Afin d'améliorer la qualité écologique des cours d'eau du bassin versant, il est important de favoriser la reproduction naturelle des espèces piscicoles et leur libre circulation, d'éviter la prolifération des espèces invasives et de préserver les fonctions naturelles du réseau hydrographique.

Objectif 3.5

Indicateur 3.5.a

Espèces invasives recensées et localisation

Contexte

Un certain nombre d'espèces animales et végétales sont recensées comme invasives à l'échelle nationale et du bassin Artois Picardie, dont une partie a un impact négatif sur la gestion des eaux : dégradation des berges, diminution de la valeur biologique de zones humides, perturbation de l'écoulement des eaux,

Définition de l'indicateur

Evaluer l'évolution des espèces invasives sur le territoire.

Fréquence

Tous les ans

Sources

Conservatoire Botanique de Bailleul (CBNBL), GDON, APANGA, CCCO, Noréade, PNRSE 2010

Analyse

Les renouées asiatiques sont les espèces les plus présentes sur le territoire. Très compétitives, leur éradication est difficile. On les retrouve notamment en bord de cours d'eau mais également au sein d'espaces à enjeux du SAGE. Un linéaire important de berges de la Scarpe est également concerné.

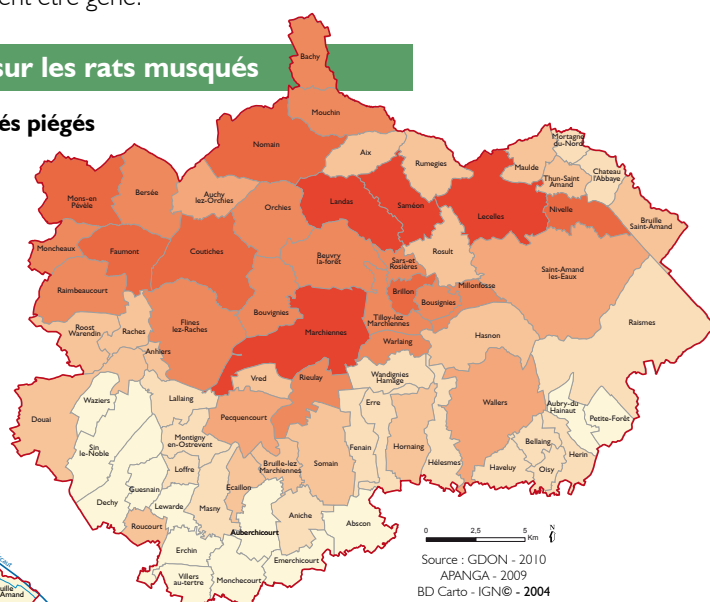
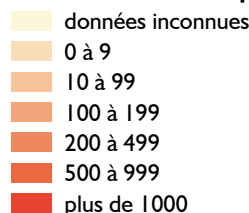
En bord de cours d'eau, ces peuplements empêchent la régénération naturelle des ripisylves et favorisent l'érosion des berges. L'accès des pêcheurs et autres usagers aux cours d'eau peut également être gêné.

D'autres espèces invasives sont présentes sur le territoire : élodée, hydrocotyle fausse renoncule, balsamine géante ou lentille d'eau et peuvent poser problème localement.

Le rat musqué est également très présent sur le territoire. Le Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles (GDON) et l'Association des Piégeurs Agréés du Nord et des Gardes Assermentés (APANGA) luttent contre la prolifération de cette espèce.

Pression exercée sur les rats musqués

Nombre de rats musqués piégés



Plantes invasives



Liens vers le document SAGE

Objectif 3.5

Indicateur 3.5.b

Linéaire de cours d'eau couvert par une DIG

Contexte

Le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau (art. L215-14 du Code de l'Environnement). En cas de carence des propriétaires riverains, des collectivités territoriales peuvent se substituer aux propriétaires.

Une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) a pour intérêt :

- de permettre au maître d'ouvrage d'intervenir en toute légalité sur des propriétés privées,
- d'éviter la multiplication des procédures administratives,
- de permettre aux maîtres d'ouvrage de faire contribuer aux dépenses ceux qui les ont rendues nécessaires ou qui y trouvent un intérêt.

Analyse

La Communauté d'Agglomération du Douaisis, compétente en entretien de cours d'eau, a initié une procédure de DIG sur le linéaire qui relève de sa compétence, dont 98 km se situent sur le territoire du SAGE Scarpe aval. La DIG pour l'Elnon est prévue pour fin 2011 dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion.



Liens vers le document SAGE



Objectif 3.5

Indicateur 3.5.c

Linéaire de cours d'eau couvert par un programme pluriannuel d'entretien et/ou faisant l'objet d'un plan de gestion

Contexte

Le SAGE Scarpe aval s'est fixé comme objectif de coordonner et harmoniser la gestion des cours d'eau à l'échelle du bassin versant. Afin que cette gestion soit pérenne, il est recommandé conformément à l'article L215-15 de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques, d'élaborer et de mettre en oeuvre des plans de gestion pluriannuels des cours d'eau et d'éviter d'agir "au coup par coup".

Définition de l'indicateur

Evaluer les méthodes de gestion des cours d'eau.

Fréquence

Tous les ans

Sources

Structures compétentes en entretien de cours d'eau, 2011

Analyse

La CAD et la CCCO mettent en oeuvre un plan de gestion pour l'entretien de 42 % du linéaire de cours d'eau du territoire, soit 106 km. Les 58% restants sont sous compétence du SMAHVSBE. Parmi ces 58%, le plan de gestion transfrontalier de l'Elnon (18 km) est en cours d'élaboration.

État des programmes d'entretien des cours d'eau et fossés

- Plan de gestion mis en oeuvre
- Plan de gestion en cours d'élaboration
- Programme pluriannuel d'entretien du Conseil Général prévu en 2011

Linéaire non couvert par un plan de gestion

- Voies navigables
- Réseau primaire
- Réseau secondaire

- Périmètre administratif du SAGE
- Limites communales



[Liens vers le document SAGE](#)

Objectif 4 - *Préserver et valoriser les milieux naturels et humides*

Stratégie du SAGE

Le SAGE a identifié des espaces à enjeux et à enjeux prioritaires pour la gestion de l'eau. Ces espaces ont une grande valeur biologique et sont des éléments du territoire essentiels pour la lutte contre les inondations et la lutte contre les pollutions. Il est indispensable de préserver leurs fonctions et lorsque cela est possible, de réhabiliter certains milieux pour en améliorer la qualité biologique et donc la fonctionnalité.

Du fait des rôles multiples que jouent ces milieux, la stratégie du SAGE contribuera à l'atteinte des objectifs qualitatifs et quantitatifs fixés par la DCE.

n°	Indicateurs de résultats	Sources	Fréquence	Indicateur SDAGE
4a	Evolution de l'occupation du sol	PNRSE	Tous les 5 ans	

n°	Indicateurs de réalisation	Sources	Fréquence	Indicateur SDAGE
4b	Superficie d'espaces à enjeux classés en zone N ou secteur spécifique / superficie d'espaces à enjeux identifiés	DDTM	Tous les ans	
4c	Surface protégée, couverte par un plan de gestion ou toute autre mesure contractuelle permettant l'amélioration de la biodiversité, gérée ou réhabilitée	PNRSE, Conseil Général, Collectivité	Tous les ans	

Objectif 4

Indicateur 4.a

Evolution de l'occupation du sol

Contexte

Le territoire présente l'une des plus fortes densités de France, avec 456 hab/km². L'urbanisation croissante impacte les milieux naturels, et par l'imperméabilisation des sols augmente le ruissellement et donc le risque d'inondations.

Définition de l'indicateur

Evaluer l'évolution de l'occupation des sols, notamment des surfaces imperméabilisées et des milieux naturels.

Fréquence

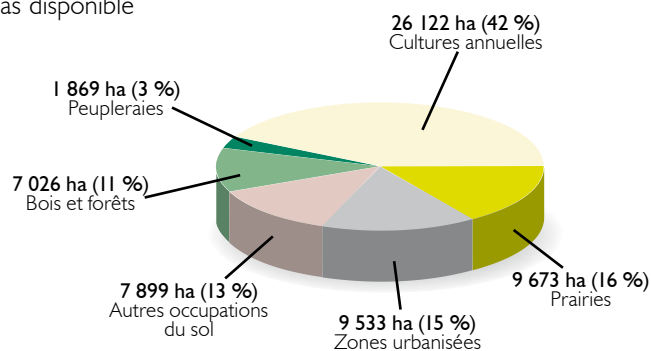
Tous les 5 ans

Source

PNRSE, 2009

Analyse

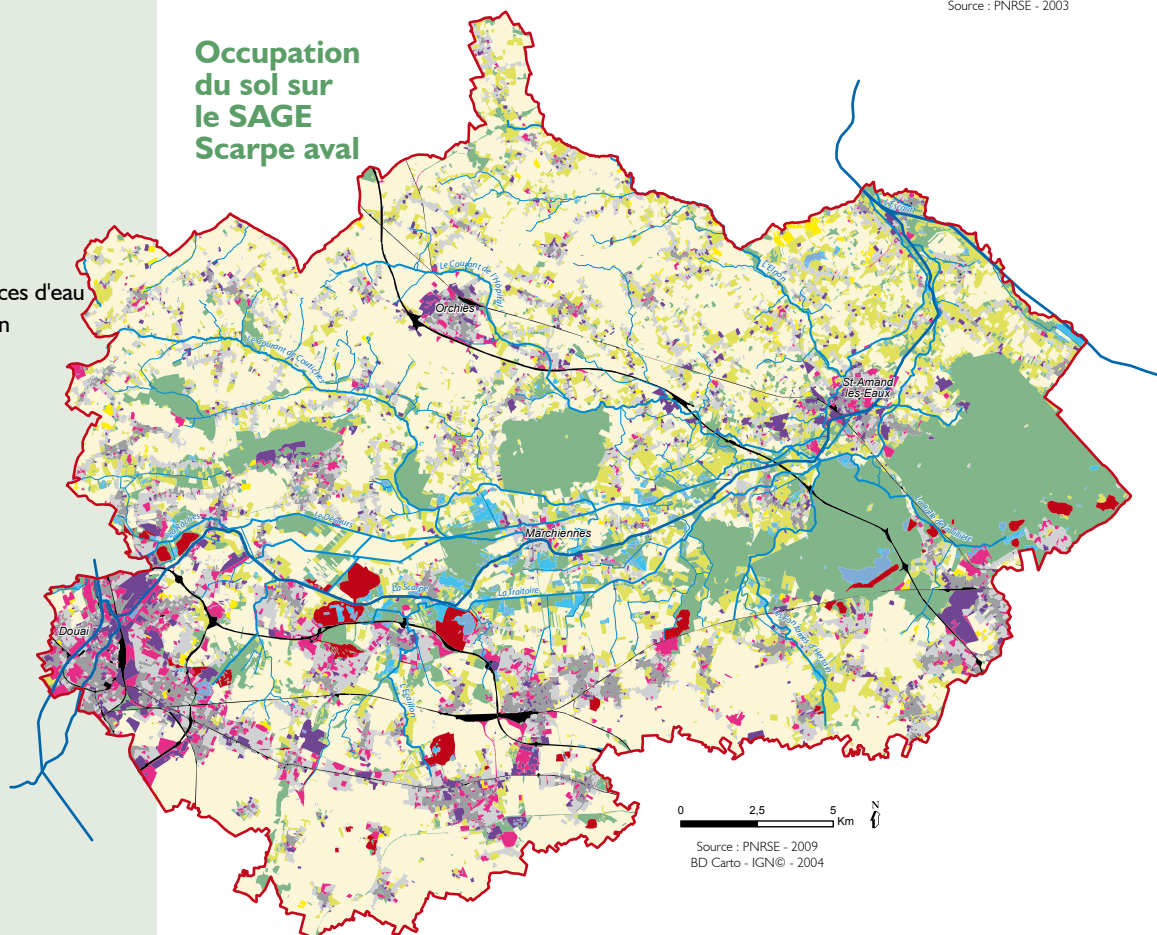
Le territoire est prédominé par les cultures annuelles. Les espaces artificialisés représentent près d'un quart du territoire, tandis que les espaces naturels n'en représentent qu'un tiers. L'analyse de l'évolution entre 2003 et 2009 n'est pas disponible à ce jour.



Source : PNRSE - 2003

Occupation du sol sur le SAGE Scarpe aval

- Espaces boisés
- Cultures permanentes
- Autres cultures
- Prairies
- Cours d'eau et voies d'eau
- Espaces associés aux surfaces d'eau
- Réseaux de communication
- Plans d'eau
- Equipements et espaces verts urbains
- Activités économiques
- Terrils et espaces associés
- Centres urbains
- Urbain résidentiel
- Voies navigables
- Réseau primaire
- Réseau secondaire
- Périmètre administratif du SAGE



Source : PNRSE - 2009
BD Cartho - IGN© - 2004

[Lien vers le document SAGE](#)

Objectif 4

Indicateur 4.b

Superficie d'espaces à enjeux classés en zone N ou secteur spécifique / superficie d'espaces à enjeux identifiés

Contexte

La CLE a identifié 10 420 ha d'espaces à enjeux pour l'eau qui constituent des zones d'intérêt pour la mise en œuvre des objectifs du SAGE. Le SAGE préconise de préserver ces espaces de l'urbanisation et d'intégrer des prescriptions particulières au sein des documents d'urbanisme pour éviter les usages qui peuvent porter atteinte à ces espaces.

Définition de l'indicateur

Evaluer la prise en compte des milieux naturels dans les documents d'urbanisme.

Fréquence

Tous les ans

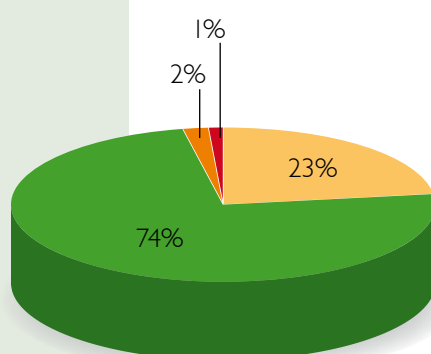
Sources

PNRSE, DDTM Valenciennes 2006, DDTM Douai 2011

Analyse par arrondissement

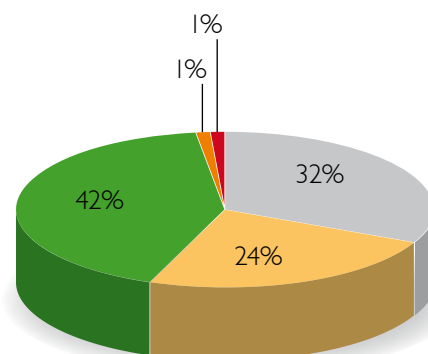
- **Arrondissement de Douai** : au 1^{er} janvier 2011, 97% des espaces à enjeux sont classés en zone agricole ou naturelle.
- **Arrondissement de Valenciennes** : au 1^{er} janvier 2006, 66% des espaces à enjeux sont classés en zone agricole ou naturelle. Cependant, 32% des espaces à enjeux se situent dans des communes ne disposant pas de PLU. Les données actualisées ne sont pas disponibles actuellement.
- **Arrondissement de Lille** : les données sur les documents d'urbanisme ne sont pas disponibles actuellement.

Répartition des espaces à enjeux en fonction du zonage des PLU



Arrondissement de Douai
1^{er} janvier 2011

Source : DDTM Douai - 2011



Arrondissement de Valenciennes
1^{er} janvier 2006

Source : DDTM Valenciennes - 2006

■ Sans PLU
■ Zone agricole
■ Zone naturelle
■ Zone à urbaniser
■ Zone urbaine

Liens vers le document SAGE

Objectif 4

Indicateur 4.c

Surface protégée, couverte par un plan de gestion ou toute autre mesure contractuelle permettant l'amélioration de la biodiversité, gérée ou réhabilitée

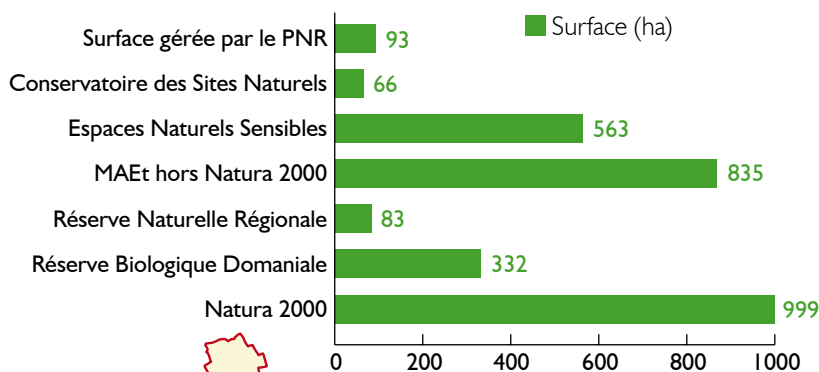
Contexte

Le territoire du SAGE est un écosystème complexe constitué d'une mosaïque de milieux naturels à dominante humide. Ces espaces, qui donnent au territoire une identité forte sont cependant menacés : les milieux humides ont régressé, leur écosystème est en déséquilibre et les pressions anthropiques, notamment liées à l'urbanisation, restent fortes.

Des outils contractuels existent pour protéger et préserver ces milieux : les mesures agri-environnementales (MAEt), Natura 2000, les Espaces Naturels Sensibles (ENS).

Analyse

Plus de 2 300 ha de milieux naturels sont protégés ou couverts par un outil contractuel. A cela s'ajoutent les 6 000 ha de forêts domaniales présents sur le territoire.



NB: Les superficies ci-dessus ne sont pas cumulables, par exemple, la Tourbière de Vred est une Réserve Naturelle Régionale et est gérée par le PNR Scarpe-Escaut.

Définition de l'indicateur

Evaluer les surfaces protégées par des outils contractuels et des outils de gestion.

Fréquence

Tous les ans

Source

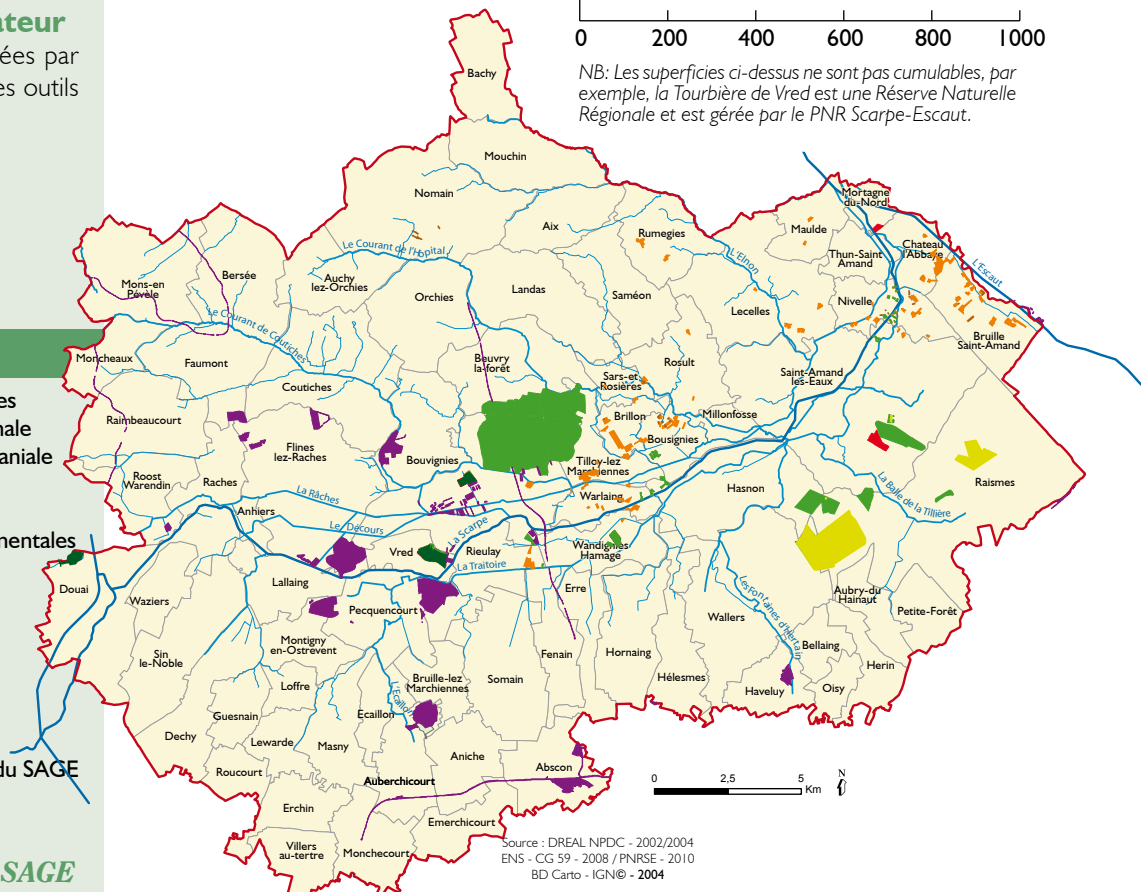
PNRSE, 2010

Surfaces protégées

- Espaces Naturels Sensibles
- Réserve Naturelle Régionale
- Réserve Biologique Domaniale
- Natura 2000
- Sites gérés par le PNR
- Mesures Agri Environnementales Territorialisées (MAEt)

- Voies navigables
- Réseau primaire
- Réseau secondaire

- Périmètre administratif du SAGE
- Limites communales



Source : DREAL NPDC - 2002/2004
ENS - CG 59 - 2008 / PNRSE - 2010
BD Cartho - IGN© - 2004

[Liens vers le document SAGE](#)

Objectif 5 - *Maîtriser les écoulements et lutter contre les inondations*

Stratégie du SAGE

Il s'agit d'assurer la protection des biens et des personnes en maîtrisant les écoulements sur l'ensemble du territoire par la protection des zones d'expansion de crues, une meilleure gestion des ouvrages hydrauliques, l'utilisation de techniques alternatives de gestion des eaux pluviales...

n°	Indicateurs de résultats	Sources	Fréquence	Indicateur SDAGE
5a	Evolution des volumes/superficies des zones d'expansion de crues	Structure à compétence hydraulique	Tous les ans	
5b	Nombre d'arrêtés de catastrophe naturelle pris	Services de l'Etat	Tous les ans	

n°	Indicateurs de réalisation	Sources	Fréquence	Indicateur SDAGE
5c	Nombre d'ouvrages gérés de manière coordonnée	Structure à compétence hydraulique	Tous les ans	
5d	Actions de porter à connaissance "inondations"	DREAL, PNRSE	Tous les ans	

Objectif 5

Indicateur 5.a

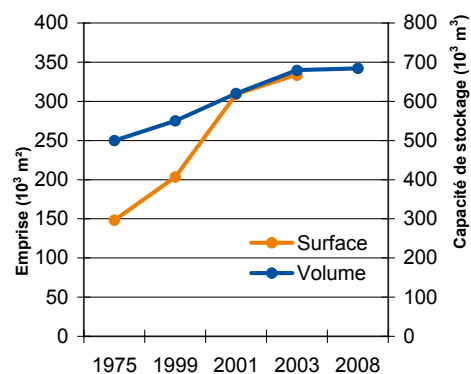
Evolution des volumes/superficies des zones d'expansion de crues

Contexte

Le réseau hydrographique ayant été fortement aménagé au cours des siècles, les pics de crues sont plus rapides et plus élevés. Il est donc nécessaire de préserver le champ d'expansion de crues existant et d'aménager de nouvelles zones d'expansion de crues. Ces zones peuvent également constituer des milieux naturels intéressants en terme de biodiversité.

Analyse

Les zones d'expansion des crues aménagées permettent de stocker près de 700 000 m³ d'eau. Plusieurs projets sont en cours sur les communes d'Orchies, Fenain et Saint-Amand-les-Eaux. Ils représentent un volume de stockage d'environ 78 000 m³.



Définition de l'indicateur

Evaluer les volumes et surfaces des zones d'expansion de crues aménagées.

Fréquence

Tous les ans

Source

Structure à compétence hydraulique, 2011

Localisation des zones d'expansion de crues et des bassins de rétention



[Lien vers le document SAGE](#)

Objectif 5

Indicateur 5.b

Nombre d'arrêtés de catastrophe naturelle pris

Contexte

A l'échelle de la région, le territoire de la Scarpe aval ne fait pas partie de ceux qui sont le plus soumis aux risques d'inondations. Cependant, le territoire est très densément peuplé et les origines des inondations sont très diverses : débordements de cours d'eau, remontées de nappe, dysfonctionnements de réseau ou de stations de relevage...

Définition de l'indicateur

Evaluer le nombre d'arrêtés de catastrophe naturelle pris.

Fréquence

Tous les ans

Sources

Services de l'Etat, 2010

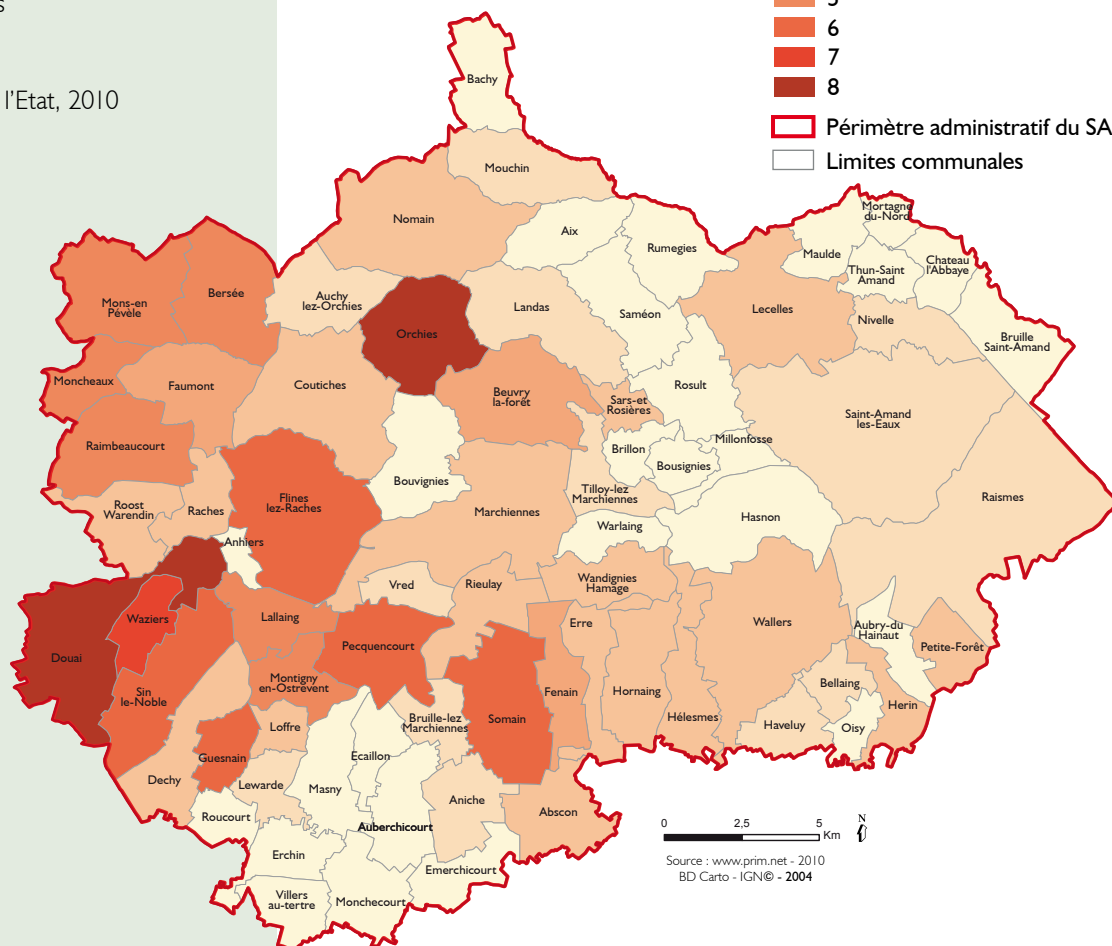
Analyse

Suite à la tempête de 1999, un arrêté de catastrophe naturelle "inondations, coulées de boues" a été pris sur l'ensemble des communes du SAGE. En 2002 et 2005, les communes de Douai, Waziers, Fenain et Somain ont également été touchées par des inondations par remontée de nappe. Depuis 2005, 2 arrêtés de catastrophe naturelle ont été pris sur les communes d'Orchies et Moncheaux.

Nombre d'arrêtés de catastrophe naturelle



 Périmètre administratif du SAGE
 Limites communales



[Lien vers le document SAGE](#)

Objectif 5

Indicateur 5.d

Action de "Porter à connaissance" inondations

Contexte

Les risques d'inondations doivent être connus du plus grand nombre, et notamment des élus, des techniciens et des particuliers. Parfaire la connaissance et la diffuser sont donc nécessaires.

Définition de l'indicateur

Evaluer la diffusion des connaissances sur les inondations.

Fréquence

Tous les ans

Sources

DREAL, PNRSE, 2011

Analyse

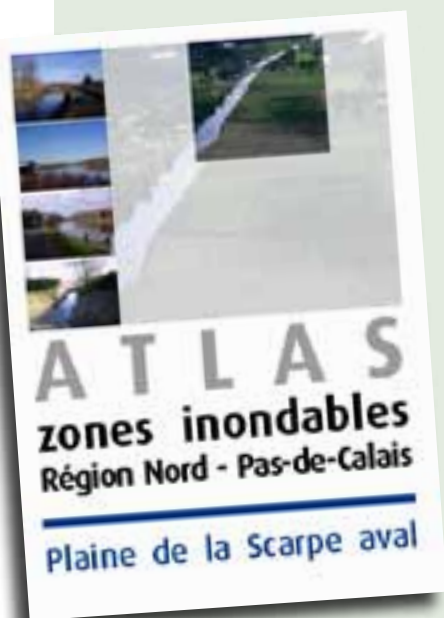
L'Atlas des Zones Inondables (AZI) a pour objectif de déterminer les limites de crues décennales et centennales en prenant en compte les aménagements existants et leurs différents fonctionnements. Ce document est finalisé et disponible sur le site internet de la DREAL :

www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/

Par ailleurs, suite aux événements pluvieux de novembre 2010, la CLE a mis à jour le "porter à connaissance" inondations réalisé en 2007.



▲ Inondations à Coutiches - 4 juillet 2005 ▼



Lien vers le document SAGE

Objectif 6 - *Améliorer la connaissance*

La mise en œuvre du SAGE concerne l'ensemble des acteurs. Il s'agit donc d'améliorer la connaissance sur l'eau au niveau du territoire et de diffuser le plus largement possible les données du SAGE sous une forme adaptée en fonction du public visé.

n°	Indicateurs de réalisation et de résultats	Sources	Fréquence	Indicateur SDAGE
6a	Lettre d'information diffusée et thèmes traités	Structure animatrice du SAGE	Tous les ans	
6b	Actions de formation, de communication, de sensibilisation réalisées	Structure animatrice du SAGE, EPCI, communes, association	Tous les ans	

Objectif 6

Indicateur 6.a

Lettre d'information diffusée et thèmes traités

Contexte

La CLE édite une lettre d'information annuelle accompagnée d'une fiche information technique afin de communiquer auprès des acteurs sur les enjeux liés à l'eau, les expériences menées par les communes...

Définition de l'indicateur

Evaluer la diffusion de la lettre d'information et les thèmes traités.

Fréquence

Tous les ans

Source

Structure animatrice du SAGE, 2011

Analyse

La lettre d'information et les fiches infos ont permis d'aborder :

- Les actions d'éducation à l'environnement réalisées par les partenaires du territoire ;
- Les actions menées par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat ;
- Les zonages eaux pluviales ;

- Le tableau de bord de suivi/évaluation de la 1ère année de mise en œuvre du SAGE ;
- Les résultats de l'étude "Définition des plans de vocation de 3 espaces à enjeux".



[Lien vers le document SAGE](#)

Objectif 6

Indicateur 6.b

Actions de formation, de communication et de sensibilisation réalisées

Contexte

Chacun a son rôle à jouer pour améliorer la gestion de l'eau, mais tous ne disposent pas des informations et compétences nécessaires pour y parvenir. Afin de faciliter la mise en œuvre, il est donc indispensable de mettre en place des actions d'information, de sensibilisation mais aussi des formations adaptées aux publics concernés.

Définition de l'indicateur

Evaluer les efforts faits pour mettre en place des actions de formation, communication et sensibilisation.

Fréquence

Tous les ans

Source

Structure animatrice du SAGE, 2011

Analyse

Outre la lettre d'information, la CLE a mis en place d'autres outils de communication et de sensibilisation :

- Une journée d'échanges techniques sur la gestion des cours d'eau a été organisée, à laquelle 53 personnes ont participé. Les gestionnaires de cours d'eau (Communauté d'Agglomération du Douaisis, Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent, Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées de la Scarpe et du Bas Escaut et l'AMEVA) se sont succédés durant la matinée afin de présenter leur structure, leurs modes d'intervention, les outils mis en place pour gérer les cours d'eau et les difficultés rencontrées. L'après midi a été consacré à des visites de terrain afin d'illustrer concrètement les aménagements réalisés.
- Des articles ont été rédigés sur les thématiques : dépôts sauvages et jardin au naturel. Ils ont été diffusés à l'ensemble des communes et intercommunalités du territoire pour qu'elles puissent les faire paraître dans leurs journaux locaux.

- Un article a été rédigé pour le numéro 69 de Zones Humides Infos sur le thème "SAGE et documents d'urbanisme"
- Un groupe de travail s'est constitué pour définir une stratégie de sensibilisation aux enjeux liés à l'eau commune au territoire de SAGE.

En parallèle, plusieurs intercommunalités ou communes ont mis en place des outils de sensibilisation et de formation :

- la Communauté de Communes du Cœur d'Ostrevent a mis en place une formation sur la gestion différenciée, à destination des agents communaux.
- La Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut sensibilise les petits et les grands sur la gestion de l'eau, via l'Ec'eau bus. Une convention entre la CAPH et le PNR Scarpe-Escaut permet aux communes du SAGE de bénéficier de cet outil gratuitement dans la limite de 10 interventions par an.
- ...



Renforcement de berges sur la petite Sensée à Férin et à Courchelette, réalisé par la CAD



Débat à la salle communautaire de la CCCO à Lewarde



Visite d'un chantier mené par la CCCO



Renforcement de berges réalisé par la CCCO

[Lien vers le document SAGE](#)

Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE) : Alain Bocquet
Directeur de publication : Daniel Mio
Responsable de publication : Michel Marchyllie, Parc naturel régional Scarpe-Escaut
Coordination : Tanguy Lefort, Parc naturel régional Scarpe-Escaut
Conception et rédaction : Ludivine Millamon, Séverine Champetier, Parc naturel régional Scarpe-Escaut
Conception graphique et cartographie : Simon Demarcq, Parc naturel régional Scarpe-Escaut
Photos : Parc naturel régional Scarpe-Escaut, Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut
Sources Cartographiques : PPIGE©

	Indicateur réactualisé
	Indicateur non réactualisé, non renseignable
	Indicateur abandonné

n°	Indicateurs	Sources	année		Indicateur SDAGE
			2010	2011	
1	Nombre de collectivités accompagnées dans leurs procédures de mise en compatibilité de leurs documents d'urbanisme avec le SAGE	Structure animatrice de la CLE			
2a	Volumes prélevés sur le territoire par usage	Agence de l'Eau Artois-Picardie			
2b	Suivi piézométrique de la nappe de la craie	BRGM			
2c	Évolution des rendements des réseaux de distribution d'eau potable	Structures compétentes en eau potable			
2d	Nombre d'autorisation de captage évaluée	Services de Police de l'Eau			
3a	Etat chimique des masses d'eau souterraine	Agence de l'Eau Artois-Picardie			
3b	Etat physico chimique des masses d'eau de surface	Agence de l'Eau Artois-Picardie			
3c	Etat biologique des masses d'eau de surface	Agence de l'Eau Artois-Picardie			
3d	Etat écologique des masses d'eau de surface	Agence de l'Eau Artois-Picardie			
3e	Etat chimique des masses d'eau de surface	Agence de l'Eau Artois-Picardie			
3f	Etat chimique et potentiel écologique de la Mare à Goriaux	Agence de l'Eau Artois-Picardie			
3.1.a	Pourcentage d'actions issues du DTMP mises en oeuvre	Noréade			
3.1.b	Etat d'avancement de la mise en place des prescriptions des arrêtés de DUP pour les captages en eau potable	DDASS			
3.2.a	Etat d'avancement des zonages d'assainissement	Agence de l'eau, gestionnaires d'assainissement			
3.2.b	Etat du système d'assainissement collectif	Agence de l'eau, gestionnaires d'assainissement			
3.2.c	Etat de l'assainissement non collectif	Agence de l'eau, gestionnaires d'assainissement			
3.2.d	Evolution des dépôts sauvages identifiés	PNRSE, CCCO			

[Lien vers le document SAGE](#)

n°	Indicateurs	Sources	année		Indicateur SDAGE
			2010	2011	
3.2.e	Collectivités et gestionnaires de voirie engagés dans une démarche de maîtrise de l'utilisation des pesticides.	Communes, EPCI, gestionnaires de voirie			
3.3.a	Mise aux normes des bâtiments d'élevage	Chambre agriculture			
3.3.b	Démarches agricoles engagées en faveur de l'environnement	PNRSE			
3.4.a	Modalités de traitement des rejets industriels	DREAL			
3.5.a	Espèces invasives recensées et localisation	CBNBL, GDON, APANGA, CCCO, Noréade, PNRSE.			
3.5.b	Linéaire de cours d'eau couvert par une DIG	Structures à compétence hydraulique			
3.5.c	Linéaire de cours d'eau couvert par un programme pluriannuel d'entretien et/ou faisant l'objet d'un plan de gestion	Structures à compétence hydraulique			
3.5.d	Actions mises en œuvre en lien avec le PDPG	PNRSE			
4a	Evolution de l'occupation du sol	PNRSE			
4b	Superficie d'espaces à enjeux classés en zone N ou secteur spécifique / superficie d'espaces à enjeux identifiés	DDTM			
4c	Surface protégée, couverte par un plan de gestion ou toute autre mesure contractuelle permettant l'amélioration de la biodiversité, gérée ou réhabilitée	PNRSE, Conseil Général, Collectivité			
5a	Evolution des volumes/superficies des zones d'expansion de crues	Structure à compétence hydraulique			
5b	Nombre d'arrêtés de catastrophe naturelle pris	Services de l'Etat			
5c	Nombre d'ouvrages gérés de manière coordonnée	Structure à compétence hydraulique			
5d	Actions de porter à connaissance "inondations"	DREAL, PNRSE			
6a	Lettre d'information diffusée et thèmes traités	Structure animatrice du SAGE			
6b	Actions de formation, de communication, de sensibilisation réalisées	Structure animatrice du SAGE, EPCI, communes, association			



Secrétariat technique

Maison du Parc - 357, rue Notre Dame d'Amour - 59230 Saint-Amand-les-Eaux

Tél : 03 27 19 19 70 - Fax : 03 27 19 19 71

E-mail : sage@pnr-scarpe-escaut.fr - site internet : www.pnr-scarpe-escaut.fr

Nos partenaires



Abscon
Aix
Anhiers
Aniche
Auberchicourt
Aubry-Du-Hainaut
Auchy-Lez-Orchies
Bachy
Bellaing
Bersee
Beuvry-La-Forêt
Bousignies
Bouvignies
Brillon
Bruille-Lez-Marchiennes
Bruille-Saint-Amand
Château-L'Abbaye
Coutiches
Dechy
Douai
Ecaillon
Emerchicourt
Erchin
Erre
Faumont
Fenain
Flines-Lez-Raches
Guesnain
Hasnon
Haveluy
Helesmes
Herin
Hornaing
Lallaing
Landas
Lecelles
Lewarde
Loffre
Marchiennes
Masny
Maulde
Millonfosse
Moncheaux
Monchecourt
Mons-En-Pevele
Montigny-En-Ostrevent
Mortagne-Du-Nord
Mouchin
Nivelle
Nomain
Oisy
Orchies
Pecquencourt
Petite-Forêt
Raches
Raimbeaucourt
Raismes
Rieulay
Roost-Warendin
Rosult
Roucourt
Rumegies
Saint-Amand-Les-Eaux
Sameon
Sars-Et-Rosieres
Sin-Le-Noble
Somain
Thun-Saint-Amand
Tilloy-Lez-Marchiennes
Villers-Au-Tertre
Vred
Wallers
Wandignies-Hamage
Warlaing
Waziers